

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1280

présenté par
Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Bony, M. Bourgeaux et M. Dubois

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	5 000 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	5 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à encourager le Gouvernement à revaloriser l'ensemble des rémunérations des AESH, à les encourager à employer leurs droits à la formation et à la validation des acquis de l'expérience, et à leur proposer davantage de contrats à temps plein. Il propose ainsi d'attribuer 5 millions d'euros de crédits supplémentaires en faveur de l'action 03 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap » du programme n° 230 « Vie de l'élève ».

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est proposé de le gager en retirant ces crédits du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». Naturellement, l'objectif de cet amendement n'est pas de restreindre les moyens accordés aux politiques éducatives de l'Éducation nationale mais bien d'attribuer des moyens supplémentaires pour améliorer la situation des AESH.